

## **SIVU DE PRAHECQ**

### **REUNION DU 11 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 11 mars à 18 heures 30, le Comité Syndical du SIVU, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal GONNORD.

Date de convocation : 21 février 2019.

Présents : Mme VERRIER Valérie et Ms. BRAULT Jacques, LEFORT Jean-Marie, BRIAND François, BOUCHEREAU Patrick, CHOLLET Marc, RIVET Damien, GONNORD Pascal, BEAUMONT Francis, GOURMELEN Alain et MASSIAS Jean-Claude.

Excusés : Ms. BLAUD Didier, BONNIN Stéphane, FREDON Jean-Martial et MAGNERON Sébastien.

Monsieur GONNORD Pascal ouvre la séance en sa qualité de Président et remercie les membres de leur présence.

Monsieur GONNORD Pascal soumet au Comité Syndical le procès verbal de la séance du 14 janvier 2019. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **➤ Budget**

201902-01	Vote du Compte de gestion 2018.
201902-02	Vote du Compte administratif 2018.
201902-03	Vote de l'affectation des résultats.
201902-04	Vote du Budget primitif 2019.

#### **D201902-01 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable précité, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et Président du SIVU, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité.

#### **D201902-02 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur BRAULT Jacques, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Pascal GONNORD, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

➤ Dépenses de fonctionnement :	8 206,19 €
➤ Recettes de fonctionnement :	30 040,76 €
➤ Dépenses d'investissement :	9 007,79 €
➤ Recettes d'investissement :	86 €

- b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;
- c) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Comité Syndical, à l'unanimité (Monsieur le Président se retirant au moment du vote), décide d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2018.

### D201802-03 VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

- Le Comité Syndical,
- après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2018 ;
  - statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice ;

SECTION	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	CLOTURE DE L'EXERCICE
INVESTISSEMENT	89 775,99 €			-8 921,79 €	80 854,20 €
FONCTIONNEMENT	72 199,08 €		- €	21 834,57 €	94 033,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>161 975,07 €</b>		<b>- €</b>	<b>12 912,78 €</b>	<b>174 887,85 €</b>

### CALCUL DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

		AFFECTATION
Résultat d'investissement	80 854,20	Compte n°1068 Excédent fct reporté : 0€ (Recettes d'investissement)
Restes à réaliser en dépenses	0,00	
Restes à réaliser en recettes	0,00	
<b>Part à affecter à l'investissement</b>	<b>80 854,20</b>	Compte n°002 Excédent reporté de fonctionnement 94 033,65€ (Recettes fonctionnement)
Résultat de fonctionnement	94 033,65	Compte n°001 Excédent reporté d'investissement 80 854,20€ (Recettes investissement)
Affectation à l'investissement	0,00	
<b>Affectation à l'excédent reporté</b>	<b>94 033,65</b>	

- décide d'affecter le résultat pour le Budget principal de la manière suivante :
- Compte 002 - Excédent reporté de fonctionnement : 94 033,65 Euros,
  - Compte 001 - Excédent reporté d'Investissement : 80 854,20 Euros.

### D201902-04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Comité Syndical, vote à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

➤ Dépenses de fonctionnement :	119 533,65 Euros
➤ Recettes de fonctionnement :	119 533,65 Euros
➤ Dépenses d'investissement :	80 940,20 Euros
➤ Recettes d'investissement :	80 940,20 Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30  
Délibérations n°1 à 4